



RAPPORT ANNUEL DU SECRETAIRE GENERAL SUR L'ACTIVITE DE L'ORGANISATION

1. Page 3, deuxième colonne, première et deuxième lignes

Le membre de phrase "depuis l'adoption de la résolution 265 (1968) le 1er avril 1968," doit se lire comme suit : "depuis l'adoption de la résolution 265 (1969), le 1er avril 1969,".

2. Page 237, deuxième colonne, troisième paragraphe, deuxième ligne

Remplacer les mots "fin de 1963" par les mots "fin de 1968".